

**SELAS « ROMBALDI, FORT, BARTOLI, QUILICHINI ET CELERI, NOTAIRES », titulaire
d'un Office Notarial à AJACCIO (20000) 3 Cours Général Leclerc**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE BASTELICA

Suivant acte reçu par Maître Marc-Baptiste SANSONETTI, Notaire à AJACCIO, le 14 mars 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Julie LOZI, épouse de Monsieur Charles LUCCHESI, demeurant à AJACCIO (20000) Route des Milleli La Carosaccia, née à BASTELICA (20119) le 14 janvier 1931, mariée à la mairie d'AJACCIO (20000) le 10 décembre 1948 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts, et décédée à AJACCIO (20000) le 21 août 2013. Elle possédait au jour de son décès, et ce, depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) remplissant ainsi les conditions prévues aux articles 2261 et 2272 du Code civil, les biens ci-après désignés sur la commune de BASTELICA (20119) : 1/ Lieu-dit San Michele, une parcelle de terre cadastrée : section AB numéro 618 pour 01a 15ca ; 2/ Lieu-dit San Michele, une parcelle de terre cadastrée : section AB numéro 621 pour 01a 01ca ; 3/ lieu-dit Santo, une maison à usage d'habitation élevée sur deux niveaux, comportant : - au rez-de-jardin : une grande pièce et une salle-de-bains avec WC, - au rez-de-chaussée : un salon, une cuisine et une chambre, cadastrée : section AB numéro 626 pour 60ca ; 4/ Lieu-dit Molimola, une parcelle de terre cadastrée : section AE numéro 28 pour 06a 30ca ; 5/ Lieu-dit Perina, une parcelle de terre cadastrée : section AE numéro 92 pour 31a 97ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr